

Rapport d'activités 2024

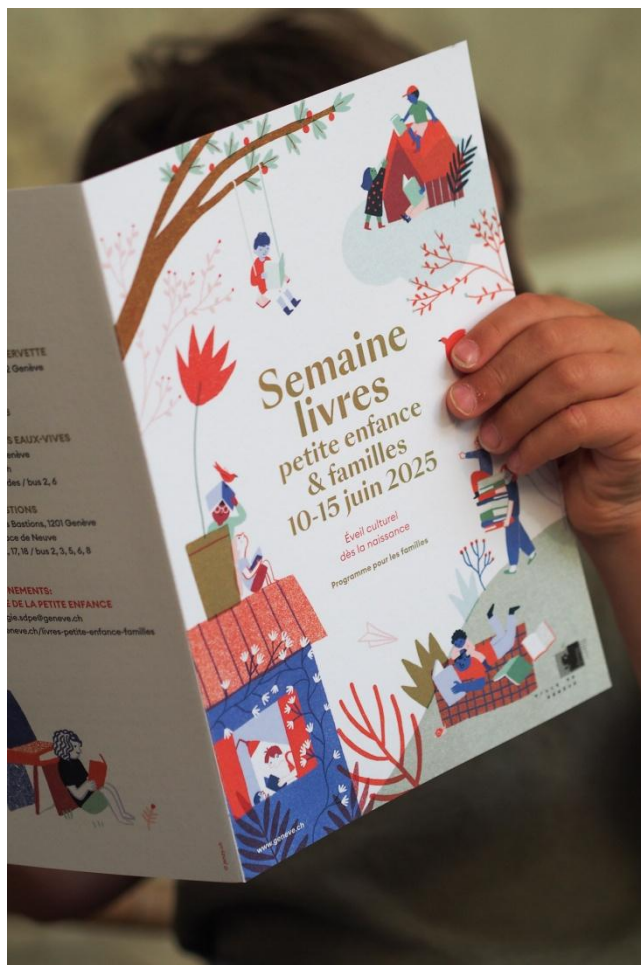


TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la Présidente

LE COMITÉ	3
DOSSIERS PRIORITAIRES	
1. RÉUNIONS AVEC LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE (SDPE)	5
2. COMMISSION PARITAIRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL PETITE ENFANCE VILLE DE GENÈVE (CP-CCT) ET SÉANCES CCT	6
3. CHANGEMENT DE GOUVERNANCE DE LA PETITE ENFANCE	7
DIVERS	9
MOT DE LA PRÉSIDENTE	10

Rapport des commissions de formation

COMMISSION SPÉCIFIQUE ASSISTANT-E-S SOCIO-ÉDUCATIF-VE-S (ASE)	11
COMMISSION SPÉCIFIQUE ORTra, SUIVI FILIÈRE SOCIALE	15
COMMISSION SPÉCIFIQUE ÉCOLE D'ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE (ESEDE)	17
GROUPE DE TRAVAIL « CONTRATS DE PRESTATIONS »	22

Rapports autres commissions

COMMISSION CONSULTATIVE PETITE ENFANCE (CCPE)	24
FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE (FOCPE)	25
INFORMATION PARITAIRE POUR LES ASSISTANT-E-S SOCIO-ÉDUCATIF-VE-S (ASE), LES ASSISTANT-E-S EN SOIN ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE (ASSC) ET LES AIDES EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT (ASA)	26
PRO ENFANCE	26
PLATEFORME D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE (PLAPr)	27
FONDATION DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE GENÈVE (FOP)	29
COMPTES 2024	30

Annexes

ANNEXE 1 – BILAN	31
ANNEXE 2 – COMPTE D'EXPLOITATION	32
ANNEXE 3 – BUDGET 2025	33

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

➤ **EVELYNE BROILLET RAMJOUÉ**

LE COMITÉ

Le comité de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) était constitué en 2024 de 7 membres, dont 6 membres actif-ve-s :

- **Evelyne Broillet-Ramjoué**, présidente de la FGIPE et du SPE A2Pas ;
- **Cornelia Cuniberti**, présidente du comité de la crèche Monique Bauer-Lagier (MBL) puis membre de soutien ;
- **Claudia Lopez Battolo**, secrétaire-coordinatrice de la FGIPE et membre du comité du SPE Eaux-Vives Frontenex ;
- **Nicole Montalbetti**, membre honoraire de la FGIPE ;
- **Jean-Paul Bari**, président du SPE des Bains ;
- **Pierre-Alain Friedli**, trésorier de la FGIPE et membre du comité de la crèche MBL ;
- **François Renaud**, président du SPE Pâquis-Carfagni.

Cornelia Cuniberti a achevé son mandat de présidente de la crèche MBL à la rentrée 2024-2025, elle a souhaité poursuivre son engagement comme membre de soutien au sein du comité de la FGIPE.

Notre secrétaire-coordinatrice a été évaluée le 12 novembre 2024 (Evelyne Broillet-Ramjoué et Cornelia Cuniberti).

Le bureau ou le comité s'est rencontré à 10 reprises (6 et 19 février, 26 mars, 8 avril, 12 mai, 5 juillet, 2 septembre, 14 octobre, 4 et 17 décembre 2024). L'Assemblée générale s'est tenue le 5 juin 2024 dans les locaux de la FGIPE. Le 2^{ème} Observatoire, personne de confiance engagée par la Commission paritaire de la Convention Collective de Travail du personnel des structures d'accueil de la petite enfance (CP-CCT), est venu présenter son action en seconde partie de réunion.

Les membres du comité se sont réparti les différents mandats de la FGIPE au sein de diverses commissions et groupes de travail, comme suit :

- **Evelyne Broillet-Ramjoué** siège à la CP-CCT ;
- **Cornelia Cuniberti** siège à la CP-CCT, puis dès l'automne 2024 à la Plateforme pour l'accueil préscolaire ;
- **Claudia Lopez Battolo** siège à la Commission consultative Petite Enfance (CCPE), à la CP-CCT, à la commission de la Formation continue petite enfance (FOCPE), à la Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), à la séance d'information paritaire de l'Ecole d'assistants-es socio-éducatif-ve-s (ECASE). Elle transmet également les informations comme les événements dispensés par la Plateforme Pro Enfance, dont la FGIPE est membre depuis sa création en 2016. Tout ceci en plus de sa charge de secrétaire-coordinatrice de la FGIPE ;
- **Jean-Paul Bari** siège à la Plateforme pour l'accueil préscolaire, il y a été remplacé à l'automne 2024 par Cornelia Cuniberti ;
- **Pierre-Alain Friedli** siège à la Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) ;
- **François Renaud** siège à la Commission spécifique de l'école des éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE) et à celle spécifique ASE (toutes deux rattachées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, soit OFPC), à la Commission du suivi des filières sociales et à celle des commissaires (toutes deux organisées au sein de l'OrTRA GE).



1. *Réunions avec le Service de la petite enfance (SDPE)*

Les liens, qui étaient suspendus avec le SDPE depuis la fin 2023 (démission de Mme Pascale Lagane), se sont rétablis lors de notre première rencontre avec Frédérique Bouchet, nouvelle cheffe de ce service, le 8 avril 2024.

Cinq séances bilatérales ont en outre été organisées au cours de l'exercice 2024 (26 avril, 7 juin, 13 septembre, 1^{er} et 26 novembre 2024).

Les sujets suivants y ont été abordés :

- Communication FGIPE-SDPE ;
- Poursuite du mandat confié à la FGIPE sur le changement de gouvernance (Rôle des comités), en particulier la définition des besoins RH des comités et des Directions de secteur (DS) et les besoins juridiques de nos membres ;
- Mise en place d'un groupe de travail sur la révision, voire la création des cahiers des charges du personnel technique / pédagogique (logopédiste) engagé dans la petite enfance en Ville de Genève (CCT) ;
- Modification de l'article 28 (salaire à l'engagement) de la CCT ;
- Monitoring de la formation (demande de la CP-CCT) ;
- Rencontre avec Yves Cochard Khalef, nouvel adjoint de direction au SDPE, en charge notamment de la révision des contrats de prestations ;
- Mise en place d'un séminaire juridique sur la gestion des certificats médicaux à l'attention des DS (3 décembre 2024) ;
- Demande d'augmentation de la subvention de fonctionnement de la FGIPE, sur la base d'un nouveau système de contrôle interne (99'000,00 CHF) ;
- Adaptation du Règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire demandée par le SASAJ sur la question des titulaires ;
- Modification des conditions d'inscriptions à l'Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE) ;
- Rapport annuel du 2^{ème} Observatoire (Dispositif de personne de confiance) ;
- Crise dans les Jardins d'enfants à cause de l'augmentation des enfants à besoins particuliers (BEP), soutien de nos membres ;
- Difficultés rencontrées par les Adjointes de direction (AD) avec leurs heures auprès des enfants ;
- Dossiers en cours auprès de notre conseil juridique, Maître Gabriel Aubert ;
- Préparation d'un nouveau Colloque Petite Enfance.

2. Commission paritaire de la Convention collective de travail du personnel petite enfance Ville de Genève (C-CCT) et séance CCT

En tant que représentante des comités employeurs et signataire de la CCT, la FGIPE participe aux différentes réunions de la CP-CCT ainsi qu'aux séances de la CCT sous l'égide de Christina Kitsos, magistrate de tutelle élue en juin 2020.

Celle-ci a convoqué à trois reprises la CCT (26 mars, 26 juin et 26 novembre 2024).

Pour rappel, la CP-CCT regroupe les partenaires sociaux de la petite enfance en Ville de Genève et est composée des représentant-e-s du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT, Valérie Buchs et Vanessa Martinez), du Syndicat suisse des services publics (SSP-VPOD, Martine Saillant), de l'Association des cadres de institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG, Carole Dargagnon) et de l'Association genevoise des éducateurs et éducatrices de l'enfance (AGEDE, Cindy Villar et Marion Veuthey), pour les employé-e-s, et de la FGIPE, pour les employeurs. Elle est chargée de veiller au respect des dispositions de la Convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville Genève (CCT-PE) et de proposer des modifications de celle-ci à l'autorité de subventionnement.

La CP-CCT s'est réunie à huit reprises en 2024 (15 janvier, 26 février, 29 avril, 12 juin, 8 juillet, 16 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2024).

La FGIPE a assumé la présidence de la commission (Evelyne Broillet-Ramjoué), le SSP-VPOD acceptant le poste de secrétaire, par sa représentante Martine Saillant. Celle-ci a été remplacée la plupart du temps par Claudia Lopez Battolo. Notre fédération était représentée par Evelyne Broillet-Ramjoué, Cornelia Cuniberti et Claudia Lopez Battolo.

Les sujets suivants y ont été traités :

- Analyse de l'égalité dans les secteurs petite enfance de la Ville de Genève (FGIPE) ;
- Remplacement des cadres : suppléance, rémunération et autorisation d'exploiter ;
- Révision/création des cahiers des charges des postes techniques (cuisinier-ère, intendance, etc...) et logopédiste. Création d'un groupe de travail ad hoc réunissant Valérie Buchs (SIT), Cindy Villar (AGEDE), Carole Dargagnon (ACIPEG), Evelyne Broillet-Ramjoué et Claudia Lopez Battolo (FGIPE) ainsi que Frédéric Spycher et Souhila Gianni (SDPE). Cette sous-commission de la CCT a siégé deux fois en 2024 (30 septembre et 11 novembre 2024) ;
- Contrat à durée maximale ;

- Rémunération des responsables des Jardins d'enfants (SAPPR) ;
- Modification des articles 28 (salaire à l'engagement), 29 (Augmentation annuelle) et 30 (13^{ème} salaire progressif) de la CCT ;
- Engagement de logopédistes ;
- Analyse du rapport annuel du 2^{ème} Observatoire (Personne de confiance) ;
- Projet d'ouverture de crèches pour les employé-e-s de grands magasins ;
- Monitoring de la politique de formation de la Ville de Genève et encouragement de la relève ;
- Nouveau processus d'admission à l'ESEDE.

3. *Changement de gouvernance de la petite enfance*

a) *Besoins en soutien RH*

La FGIPE a poursuivi le mandat confié par Christina Kitsos, conseillère municipale du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) dans le cadre de la municipalisation de la petite enfance par étapes, lancée en 2020, en particulier sur les besoins de nos membres, les comités employeurs, en termes de soutien RH.

Les consultations, initiées en automne 2023, se sont prolongées jusqu'en janvier 2024. L'ensemble du comité de la FGIPE a été mis à contribution pour ce travail, pour lequel Pascale Lagane a été mandatée en tant que conseillère.

Une restitution a tout d'abord été organisée avec nos membres et leur DS le 13 février 2024, pour consolider ensemble les points qui avaient été priorisés lors de nos entretiens. Une rencontre avec le SDPE a ensuite été agendée le 14 mars 2024 puis une autre auprès du DCSS le 21 mars 2024.

Douze thématiques prioritaires leur ont été présentées, comme suit :

- Mandat d'accompagnement et de soutien des DS dans le management de proximité ;
- Mandat d'accompagnement et de soutien pour les DS et/ou les comités et/ou les conseils de fondation pour des conseils RH managérial ;
- Renforcement de la dotation des AD du SDPE ;
- Revoir la méthode de dotation des équipes administratives et/ou éducatives en fonction du nombre de dossiers et non en fonction du nombre de places d'accueil ;
- Mettre en place un système de relève en cas de présidence défaillante dans les associations ;

- Augmenter le taux d'activité des secrétaires-comptables (SCO) dans les SPE, largement insuffisant ;
- Décharger les AD de leur pourcentage de présence sur le terrain (pour celles qui le souhaitent) ;
- Mettre en place un système de remplacement des DS ou des AD lors d'absence de longue durée ;
- Mettre en place l'évaluation des DS par leur comité employeur ;
- Actualiser les formulaires, les procédures et les protocoles qui sont obsolètes dans le Mémento actuel ;
- Améliorer la documentation distribuée au personnel au sujet du 2^{ème} Observatoire ;
- Améliorer l'offre des formations au sens large.

Un mandat de soutien, sous la forme d'une subvention supplémentaire, a été accordé aux DS qui en feraient la demande et mis en place par le SDPE à la rentrée 2024-2025 avec une information générale officielle sur la question le 29.10.2024.

b) Besoins en soutien juridique

Le troisième axe du mandat confié par le DCSS à la FGIPE porte sur la question de l'évaluation des besoins juridiques de nos membres ou de leur DS.

Le comité de la FGIPE s'est lancé dans cette nouvelle mission, selon la même méthode adoptée lors de l'enquête concernant les besoins RH, avec le soutien de Pascale Lagane comme coach. Plusieurs séances ont été nécessaires pour refixer le cadre de notre nouvelle consultation (24 mai, 5 juillet et 17 septembre 2024). Nos visites auprès de nos membres et de leur DS se sont déroulées dans la dernière partie de l'année 2024, depuis le mois d'octobre. Les résultats de cette consultation seront présentés dans le rapport d'activités 2025 de la FGIPE, lors de l'AG 2026.

Dans le cadre de cette même thématique, la FGIPE a organisé à l'attention des DS et du SDPE un séminaire portant sur la gestion des certificats médicaux dans les institutions de la petite enfance, animé par Maître Gabriel Aubert, avocat conseil de notre fédération et qui avait été souvent confronté à cette problématique dans les cas qui lui étaient soumis par nos membres. Ce séminaire s'est tenu l'après-midi du 3 décembre 2024 dans la salle Hermès du 54 route de Chêne 1208 Genève.

4. Révision des contrats de prestations

Les travaux concernant ce sujet d'importance ont été initiés en juin 2024, sous l'égide du DCSS et du SDPE, respectivement par Céline Bürki et Yves Cochard Khalef. Le comité de la FGIPE dans son ensemble s'est investi dans les quatre groupes de travail qui ont été constitués pour mettre à jour ces documents officiels :

- 1. Prestations et indicateurs ;
- 2. Pilotage ;
- 3. Evaluation des directions ;
- 4. Rôle et soutien du SDPE.

Les séances se sont tenues depuis la rentrée de l'automne jusqu'à la fin de l'année 2024. Les travaux se sont poursuivis en 2025. Nous parlerons donc de façon plus détaillée de cette révision des contrats de prestations lors de notre prochaine Assemblée générale, en 2026.

DIVERS

- La FGIPE a été invitée aux vœux de la magistrate (23 janvier 2024) ;
- La Plateforme Pro Enfance, dont la FGIPE est membre, a organisé une visioconférence sur le thème de la gouvernance de la petite enfance en Suisse romande (22 mai 2024) ;
- L'enquête initiée en 2023 par les partenaires de la petite enfance et financée par la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) s'est achevée en juin 2024. Elle portait sur les causes et les raisons du désinvestissement des jeunes EDE (éducatrice-éducateur de l'enfance) à la fin de leurs études. Cela impacte fortement la relève dans le domaine de la petite enfance et augmente la pénurie de ce personnel constaté depuis de nombreuses années. Les résultats de cette enquête indiquent surtout le manque de reconnaissance de la profession et les conditions difficiles de la pratique en institution.

Le comité du SPE des Grottes, représenté par son président Julien Clément, a interpellé tous les membres de la FGIPE à propos des difficultés que rencontraient les jardins d'enfants de son secteur (18.12.2024). Un courrier commun signé par plusieurs comités (SPE A2Pas, Champel, Eaux-Vives Frontenex, Grottes, Pâquis-Carfagni) a été adressé à Christina Kitsos à ce sujet, le 19 décembre 2024. La FGIPE a soutenu cette démarche.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Pour notre fédération, 2024 était une nouvelle année de transition, au début de laquelle Frédérique Bouchet a été engagée à la tête du SDPE. Notre comité a pu faire meilleure connaissance avec la nouvelle Cheffe de service et développer avec le SDPE de nouveaux objectifs, comme la révision des contrats de prestations, par exemple.

En outre, cet exercice a permis la poursuite de la mise à jour des « livrets des comités », confiée à Claudia Lopez Battolo depuis 2023, ainsi que la mise en place d'une nouvelle consultation de nos membres au sujet de leurs besoins juridiques. Le comité a été ainsi à nouveau très sollicité tout en assumant la représentation de la FGIPE dans de nombreuses commissions ou groupes de travail dont vous pourrez lire le compte rendu ci-après.

Qu'il me soit permis de remercier tous les membres de ce comité, Cornelia Cuniberti, François Renaud, Pierre-Alain Friedli et Jean Paul Bari, ainsi que notre secrétaire-coordinatrice Claudia Lopez Battolo, pour leur assiduité, leur investissement, leur courage et leur ténacité. Nous souhaitons d'ores et déjà un excellent rétablissement à Jean-Paul Bari dont nous saluons l'engagement indéfectible pour la cause de la petite enfance.



RAPPORT DES COMMISSIONS DE FORMATION

➤ **FRANÇOIS RENAUD**

COMMISSION SPÉCIFIQUE ASSISTANT.E.S SOCIO-ÉDUCATIFS.VES (ASE)

Séance du 5 mars 2024

Organisation du Travail Genève (OrTra)

Professionnalisation des commissaires d'apprentissage

Le projet est très avancé, l'option d'un mixte entre commissaire pro et commissaires de milices a été retenu. L'idée est de recruter 1 commissaire (projection des visites pour les ASE estimé à un poste à 50%). Le nombre de 15 apprentis par commissaire ne devrait pas être dépassé.

Stages généraliste et effectifs

Même après les assouplissements mis en place sur la base de l'expérience des apprentis, l'OrTra alerte sur le risque de ne pas pouvoir proposer à tous les apprentis les deux stages requis. La répartition des apprentis dans les stages généralistes entre les trois types d'institution (PE, PH, PA) peut varier d'une année à l'autre. Les membres confirment que les stages sont bénéfiques à l'acquisition de compétences, sont riches en expériences et favorisent le développement professionnel des apprentis ASE.

En VAE, la variante généraliste est importante pour la valorisation de la filière et le parcours des candidats.

VAE – examens adultes

Examens session mai-juin : 19 candidats (parcours adultes)

Examens session juin 2025 : 39 candidats (parcours adultes)

En cours VAE : entre 80 et 90 candidats ancienne ordonnance

En cours VAE : 319 adultes sous la nouvelle ordonnance (Sans contrats d'apprentissage)

"Positionnement" en début de processus renforcé pour éviter des échecs.

Rappel : le titre en dessous du CFC est le titre d'AFP ASA.

Experts VAE : Des formations pour les experts seront tenues pour permettre de former les experts.

Adultes - Général au niveau romand : la VAE convient particulièrement aux personnes autonomes/francophones ayant une expérience variée dans le domaine. Ce n'est pas le cas pour les personnes qui ont une expérience parcellaire (même très longue) et qui ne maîtrise pas les outils informatiques. Il y a de plus en plus de personne qui se dirigent vers une Formation plutôt que sur une Validation (plus longue suivant le nombre de modules à passer).

VAE – valorisation chez les employeurs

L'image de VAE devrait être renforcée notamment dans les EMS. Il y a plusieurs vidéos explicatives sur les sites de la cité des métiers à ce sujet. Les outils de mise en oeuvre de la nouvelle ordonnance seront prochainement mis en place et que la nouvelle mouture d'évaluation permettra de renforcer la qualité des CFC délivrés.

Il est dans l'intérêt de tout le monde que les personnes issues de la VAE puissent démontrer, dès les premiers entretiens, qu'elles ont acquis le même niveau des compétences qu'une personne ayant effectué un autre cursus de formation (DUAL).

Ecole d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ECASE)

Mise en place d'un test annuel (1ère édition avril 2024)

Le but est de préparer les candidats au mieux. Cela génère un peu de stress auprès des apprentis car c'est la 1ère année. La note de ce test compte pour le semestre 2.

Mise en place d'un cours d'appui UOG (allophones 1ère année)

Comme pour le test annuel, une collaboration de la part de l'employeur est demandée (libération suivant les horaires). Cela touche essentiellement les AFP ASA (CFPSa).

Nouveauté rentrée 2024 (pont ECG – ECASE)

Permettre pour les élèves de l'ECG qui ont des bonnes notes (4.5 en FR et Math) d'entrée après la fin de la 1ère directement en DUAL Mixte (ASE ou ASSC) et faire une maturité professionnelle intégrée. But : raccourcir le chemin de formation.

Séance du 24 septembre 2024

La commission spécifique devrait changer de président. Pour cette fois-ci la priorité sera donnée à un représentant des employeurs.

Autorisations de former

La problématique liée aux jardins d'enfants est rappelée. En effet, les apprentis engagés dans des jardins d'enfants doivent effectuer un stage avec les bébés durant leur formation.

La commission spécifique relève la particularité des apprentis généralistes engagés dans ces structures et se demandent si ces derniers doivent également effectuer un stage avec les bébés. Ce stage doit-il être obligatoire pour les généralistes ?

Décision : création d'un groupe de travail avec un représentant de l'OrTra, la cheffe experte, l'OFPC-FP pour réfléchir à cette question et prendre une décision.

Temps alloué aux apprentis en entreprise

Suite à une rencontre en juin dernier entre l'OFPC, JPA et la direction de la crèche Pop e Poppa Vézenaz 1 et 2, la question du temps (hors enfants) alloué aux apprentis pour leur permettre d'effectuer leurs tâches pratiques (dossiers de formation) a été posée. En effet, il n'existe pas de base légale à ce sujet. Certaines CCT ont défini un temps minimal, mais ces conventions ne s'adressent pas à toutes les structures.

Décision: la commission propose la recommandation suivante :

Conformément au temps généralement observé dans la profession, à l'Ordonnance de formation et aux documents "Plan de formation ASE", la commission spécifique ASE (le milieu Socio-Éducatif) recommande que les apprentis disposent au minimum de 1 heure par semaine (hors échanges habituels avec leur formateur) pour leur permettre de compléter tous les documents nécessaires à l'acquisition des compétences métiers décrites dans le programme de formation. L'OFPC se réserve le droit d'engager des mesures si la recommandation ne devait pas être suivie.

Apprentis généralistes

L'OFPC et l'OrTra ont travaillé sur un projet de charte d'engagement pour les apprentis généralistes et leurs employeurs. Le but de cette charte est de limiter les abandons de stage.

Discussion : la commission relève que cette problématique ne concerne qu'une minorité des entreprises. Elle n'est pas favorable à imposer la signature d'une telle charte pour tous les employeurs.

Proposition : faire une information aux entreprises

- 1. Informations communes à tous;
- 2. Informations ciblées aux entreprises dans lesquels il y a une tendance aux abandons de stage (responsabilité en tant qu'employeur de ne pas présenter aux examens des apprentis n'ayant pas travaillé tous leurs objectifs évaluateurs).

Délai fixé pour le fonctionnement de la commission

Les PV seront, dans la mesure du possible, diffusés dans les 10 jours ouvrables qui suivent la commission spécifique. L'objectif étant que ces PV soient disponibles au moment de la commission de pôle. (l'ODJ sera envoyé deux semaines avant la séance).

Communication de l'OrTra

Le projet d'engagement de commissaire professionnel a pris place depuis le 1er septembre 2024. Mme Cordélia CHRISTIN a été engagée pour le poste de commissaire professionnelle social (ASE).

Rentrée 2024 :

- 155 apprentis inscrits dans les CIE;
- 411 apprentis tous degrés confondus;
- 2 parcours complets de formation de 18 mois pour les adultes. 3 volées vont commencer en janvier 2025;
- 6 modules de formation pour les candidats en VAE.

L'OrTra a obtenu un financement de la part de la FFPC pour l'achat des supports de cours pour les adultes.

Communication de l'ECASE

Rentrée 2024 :

- Duale mixtes : une deuxième classe a ouvert cette année pour un total de 34 élèves:
 - 8 proviennent du pont de l'ECG;
 - Une bonne moitié vient de l'ECG et l'autre moitié des mesures de transition professionnelles;
 - 5 majeurs et 19 mineurs;
 - 190 nouveaux apprentis (y compris les dual-mixtes et les FORAC).
- Pour les contrats en voie duale :
 - 60 enfance;
 - 57 généralistes;
 - 17 personnes âgées;
 - 22 handicap;
 - 12 mineurs en voie duale, ce qui représente une légère augmentation depuis 2023. Une seule apprentie est issue du cycle d'orientation.
- Bilan des dual-mixte de 2023 :
 - 16 apprentis à la fin de l'année :
 - 4 sont non promus (2 problème de santé);
 - 1 réorientation en ASA et 1 autre pour raisons personnelles
 - Sur les 12 restants, un seul n'a pas trouvé de place d'apprentissage. Idem pour la ASA. Les deux personnes ne trouvant pas de place sont mineures.

Memento : un memento a été réalisé en collaboration avec l'ECASE, l'OrTra et l'OFPC. Ce memento a été diffusé.

- Remarques : illustrer les différents parcours de formation possibles avec un tableau ou un graphique pour améliorer la lisibilité;
- Les retours de la commission sont positifs.

Procédure de qualification

Procédure 2024 : 159 candidats se sont présentés sur l'ensemble des voies de formation (9 sous contrat dans le canton de Vaud (connaissances professionnelles et suivi des cours à l'ECASE). Sur ces 9 apprentis, il y a eu 2 échecs. Sur les 150 autres, il y a eu 9 échecs, 8 pour le dual et 1 pour le parcours adulte.

Procédure 2025 : un total de 164 candidats (dont 39 adultes) est prévu. Une séance (ou une vidéo) sera envoyée aux apprentis et formateurs afin de leur expliquer la procédure. Les apprentis ont également un CIE à ce sujet entre la mi-octobre et mi-novembre.

COMMISSION SPÉCIFIQUE ORTRA, SUIVI FILIÈRE SOCIALE

2 SÉANCES

Séance du 5 février 2024

Commission de validation des commissaires d'apprentissage

Commission mixte concernant la professionnalisation des commissaires d'apprentissage

Retour sur le projet de la professionnalisation des commissaires, réflexion née par le besoin constant de recruter des commissaires supplémentaires au vu de la surcharge du collège actuel et de respecter la directive de limiter le nombre d'apprenti·e·s par commissaire à 15. Une rencontre a été faite entre l'OFPC et l'OrTra pour organiser la mise en place et visualiser les besoins.

La proposition sera un système mixte avec :

- 1 commissaire professionnel·le « santé » - ASSC | ASA;
- 1 commissaire professionnel·le « social » - ASE;
- des commissaires de milice (AM reste uniquement avec la milice)

L'OrTra sera l'employeur, avec la mise en place d'une coordination OPFC-OrTra pour le management des commissaires professionnel·le·s.

Informations générales

- Une nouvelle formation, le « Brevet fédéral de spécialiste en jeu et apprentissage petite enfance », est en cours d'élaboration par SavoirSocial. La Romandie exprime certaine retenue quant à ce projet et l'idée de créer une nouvelle formation. Cette formation concerne principalement la Suisse alémanique.
- Lettre confirmation procédure de qualification - SavoirSocial mène une réflexion sur une éventuelle ouverture au secteur de l'enfance dans l'AFP ASA.
- La commission soutient cette idée et rappelle que le personnel englobé dans le terme « petite enfance » ne se limite pas qu'au personnel de crèche mais également aux patrouilleur·se·s scolaires et le personnel parascolaire entre autres. Ces professionnel·le·s doivent également pouvoir se former et l'AFP ASA ouvert au milieu social serait une solution. De plus, cette ouverture offrirait une autre possibilité, en plus de l'apprentissage plein temps, aux jeunes mineur·e·s étant intéressé·e·s par la formation d'ASE de commencer un apprentissage dans le domaine social.

Résultats séance de pré qualification ASE 2024

RBL présente les résultats de la procédure de qualification, cette dernière s'est déroulée sous deux ordonnances distinctes. Les résultats démontrent que la moyenne générale des connaissances professionnelles est très basse.

Cela s'étend à toute la Suisse et non uniquement au canton.

Au cours des deux dernières années, les résultats n'ont pas non plus été satisfaisants.

- SavoirSocial travaille actuellement au développement de solutions visant à améliorer les connaissances professionnelles.
- L'examen pratique sera désormais différent d'année en année et les missions seront publiées par savoir social tous les ans au mois d'octobre.
- Certain·e·s candidat·e·s CPA (Certification professionnelle pour adultes) ASE ne bénéficient pas d'un cadre professionnel qui répond aux exigences de la procédure de qualification. L'expérience faite à l'OrTra de faire passer les examens dans ses locaux n'a pas été concluante, c'est pourquoi, RBL est à la recherche de partenaires pour permettre à ces candidat·e·s de passer leurs examens pratiques.

Réseau d'entreprises formatrices

- ASE : 3 apprenti·es démarrent (GIAP) et 11 en total sur le parcours (GIAP, SGIPA)
- CIE, point sur la rentrée
- ASA : 34 entrants - 60 élèves vs 68 en 2023/2024 (-13%). Le nombre de résiliations en cours de formation, toute année confondue, est très important et un point d'attention pour la suite.
- ASE : 155 entrants - 411 élèves vs 409 en 2023/2024 (0,5%). (42% généralistes, 39% enfance, 13% handicap et 7% PA)
- Pré-apprentissage: PAI+: v7 (août 2024-juin 2025) 18 participants dont des profils pour ASA/ASSC/ASE/ AM et AD et cette année APharma.
- CPA (Certification pour adultes):
 - ASA: 2 volées qui commencent, 2 autres prévues en mars et avril 2025
 - ASE: 3 volées de parcours complet débiteront en janvier, 6 modules VAE «nouvelle ordonnance» planifiés pour la rentrée.

Fonctionnement et objectifs de la Commission de suivi de la filière social

Il y a des discussions en cours pour clarifier avec l'OFPC le rôle et les responsabilités de la commission de pôle et des commissions spécifiques et nous pouvons ensuite déterminer comment les commissions de suivi de l'OrTra s'intègrent avec ces autres instances.

COMMISSION SPÉCIFIQUE ÉCOLE D'ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE (ESEDE) - 2 SÉANCES

Séance du 14 mai 2024

Nouvelle présidence et nouvelle organisation de la commission spécifique afin de répondre aux nouvelles règles édictées par la Loi sur la formation professionnelle Lfp c2 05 et son règlement d'application.

- L'ESEDE a été audité par le SEFRI, (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation), les conclusions sont les suivantes:
 - « La formation en éducation de l'enfance ES de l'ESEDE du Centre de formation professionnelle social-CFPSo remplit complètement les exigences de l'OCM ES 2017 et est en parfaite adéquation avec les obligations du PEC du 17 août 2021.
 - Au vu de ce qui précède et après avoir vérifié la filière de formation d'Éducateur – Éducatrice de l'enfance ES du CFPSO, les experts de la vérification B23-692 recommandent sans réserves la confirmation de sa reconnaissance au niveau fédéral. »
- Concernant les admissions, L'ESEDE constate qu'il y a un peu moins de candidatures, mais 4 classes seront néanmoins ouvertes en VSI1 (voie stages intégrés).
- Concernant la VDL1 (voie duale 1ère année) : 10 dossiers sont présentés, 7 sont déposés; 3 ont un employeur; 2 iront en stage intégré; 1 renonce finalement. Peu d'institutions ont mis en œuvre cette possibilité de voie duale malgré la relance de l'école le 22 avril car il y avait des candidats volontaires pour une voie duale mais qui n'avaient pas trouvé d'employeur. Compte tenu de cette situation, il n'est pas certain que le département donne son accord pour l'ouverture de cette classe VDL1
- Il apparaît que les employeurs, associations et fondations, ne peuvent pas assurer le coût financier des voies duales. Les employeurs en questions sont subventionnés par la Ville de Genève, voire les communes suburbaines. C'est aussi pourquoi la commission est allée à la rencontre de la FFPC afin de voir comment il est possible de financer le 50% en question.
- Au demeurant, l'accès à cette formation pour les auxiliaires devient difficile du fait de la disparition de cette fonction au sein des organismes de la petite enfance.
- Pour MM, il serait bien de réunir l'ensemble des parties prenantes, afin de trouver une solution à cette filière, compte tenu de la pénurie existante de personnel qualifié.

- Admissions :
 - 7 VDL 1 sans employeur et 3 avec employeur
 - 9 VDL 2 avec employeur et 4 en attente de contrat
 - 78 VSI 1
 - 2 VSI 2
 - Ouverture de la voie 2'400, réservée aux personnes avec un titre de niveau tertiaire dans le domaine socio-éducatif. Un courrier d'information a été envoyé aux SAPE et partenaires.
 - 114 personnes se sont présentées à la séance obligatoire pour les aides et ont reçu une attestation.
 - Interruption et suspensions de formation (maladie, accident, arrêts définitifs) :
 - 2 arrêts pour déménagement (FR et VS)
 - 5 interruptions / suspensions en VSI1
 - 5 interruptions / suspensions en VSI2
 - 3 interruptions / suspensions en VDL2
 - 3 interruptions / suspensions en Vaptee3
- D'un entretien avec la Conseillère d'Etat, il y aurait lieu de trouver d'autres voies pour les évaluations de dossiers. Notamment une admission à l'école serait possible pour les candidats qui auraient fait les 800 heures requises, une lettre de recommandation accompagnerait la certification des 800 heures.
- Sur les moyens engagés pour faire connaître la filière et l'école, les visites effectuées par VA et RP, montrent que dans les ECG, les élèves sont surinformés. VA et RP, envisagent maintenant de faire des présentations physiques sur place, pour être au plus proche des futures étudiants.
- Sur la base de la demande faite à la FFPC pour le financement de la voie duale 5400, les parties prenantes sont allées plus loin en se posant les questions au sujet des « *Raisons du non engagement ou du désengagement dans les formations de la petite enfance du Canton de Genève* ».
- Une enquête a été montée, par la Haute Ecole de Gestion-GE et l'Observatoire de la formation. Cette enquête est financée par la FFPC, elle est validée par le DIP.
 - Elle touche les élèves de 11p, R1 et R2
 - Apprentis et diplômés ASE
 - Etudiants en dernière année ECG
 - Etudiants é l'ESEDE
 - Diplômés de l'ESEDE

Les questionnaires sont soumis soit directement en classe sur tablettes, soit par courriels.

➤ Le calendrier des retours est le suivant:

- 22 Janvier 2024 : réunion de lancement du mandat
- Février 2024 : développement des questionnaires
- Fin février 2024 : premières versions des questionnaires ; tests → validation finale des questionnaires → Séance à prévoir entre le 4.3 et 15.3
- Mi-mars 2024 : ouverture des questionnaires et envoi des invitations
- Avant fin avril 2024 : fermeture du questionnaire
- Début juin 2024 : remise du rapport technique → Séance : présentation des résultats et amendements

- Les parties prenantes signataires de l'enquête sont l'ORTRA, la FIPEGS, la FGIPE, HEG et OBSFOR. Mme VB, est une partie prenante non signataire de l'enquête.
- Sur la base des retours, il sera possible de comprendre les « *Raisons du non engagement ou du désengagement dans les formations de la petite enfance du Canton de Genève* », et par voie de conséquence déterminer de nouvelles stratégies pour mieux faire connaître cette filière professionnelle.
- La FGIPE était présente au Village Santé sociale organisé par l'ORTRA. Il s'agissait ici de présenter des métiers dans l'univers social.

Renouvellement de la présidence de la commission et prise du PV

- Selon les nouveaux critères, la présidence de la commission spécifique est assurée par un membre qui fait obligatoirement partie de la commission de formation professionnelle;
- Monsieur Maurice Meyer, représentant la FIPEGS remplit les conditions. Sur proposition des membres présents, M Maurice Meyer accepte le mandat de président de la commission spécifique ESDE pour une durée de 2 ans;
- La présidence prend effet dès la prochaine session de la présente commission spécifique;
- Monsieur François Renaud, représentant la FGIPE, n'est plus président de la commission;
- La prise du PV sera désormais assurée par le service de la formation professionnelle, au même titre que l'animation et la coordination au sein de la commission spécifique.

Information sur le nouveau fonctionnement et rôle de la commission suivant la nouvelle législation et la base légale LFP C2 05 avec le règlement d'application

La magistrate de la nouvelle législature 2023-2028 a souhaité que la commission des éducateurs et éducatrices de l'enfance reste rattachée à la commission du pôle santé-social.

Dans cette perspective, cette commission devient "spécifique" et est désormais soumise aux mêmes règles de fonctionnement que les autres commissions du pôle, au regard du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (RFP C 2 05.01, chap. III).

La commission du pôle santé-social souhaite mettre en place une certaine uniformité entre les compositions des différentes commissions spécifiques. Certains membres doivent impérativement y siéger, et d'autres peuvent y être invités en fonction des thématiques et problématiques à traiter.

L'OFPC sera désormais systématiquement représenté dans les commissions spécifiques et sera en charge des convocations ainsi que de la rédaction des PV. Cette nouvelle configuration permettra également de faire des synergies avec les enjeux discutés au sein de la commission spécifique des ASE.

Présentation des travaux à entreprendre suivant les objectifs fixés par la commission de pôle

En lien avec les missions de la commission de pôle décrites dans l'art. 79 de la LFP C2 05, les membres ont identifié et formulé plusieurs questionnements et problématiques sur lesquels travailler à l'avenir (voir tableau commission de pôle).

Par vote, les deux thématiques prioritaires suivantes sur lesquelles travailler ont été définies par la commission de pôle :

- *Analyse des échecs et des ruptures de formation et les mesures de remédiation*
- *Développer le nombre de places d'apprentissage et la mise en avant des professions*

Décision : les membres de la commission spécifique EDE s'accordent à se concentrer de manière prioritaire sur les deux thématiques citées ci-dessus. Dans cette perspective et afin d'initier leur mise en œuvre, les membres concernés préparent les éléments et données disponibles à ces sujets pour la prochaine commission. Cela permettra de dresser un état des lieux.

Informations statistiques et générales de la rentrée ESEDE

RP présente quelques informations, chiffres et nouveautés en lien avec la rentrée d'août 2024 (voir présentation ESEDE).

➤ Informations clés :

- **78 nouveaux étudiants**, ce qui représente une diminution par rapport aux années précédentes. Il n'a pas été possible d'ouvrir une classe duale en raison du manque d'étudiants et du manque d'opportunité de trouver une place de travail.
- **87 diplômés** le 10 octobre 2024. 25 étudiants supplémentaires sont susceptibles d'obtenir leur titre entre décembre 2024 et mars 2025.
- **Objectif de l'école** : effectuer un bilan statistique du nombre d'étudiants EDE suivis par des FPP formés. Pour rappel, par le passé, des dérogations ont été accordées faute de formation dans le canton de Genève.

➤ Nouveautés sur le processus d'admission et de préadmissions :

Pour rappel, "l'organisme de formation vérifie si les conditions personnelles, sociales et professionnelles suivantes sont remplies pour réussir la formation" (PEC 2021, art. 3.3).

- Aptitude à suivre la formation pratique
- Aptitude à réussir le parcours scolaire et les examens de formation
- La probité et l'absence de casier judiciaire.

Afin d'optimiser ce processus, un processus de préadmission a été mis en place avant que les 400 ou 800h de stage ou d'expérience professionnelle requis ne soit réalisés (voir présentation processus préadmission).

Le processus est le suivant :

- 1. Séance d'information obligatoire
- 2. Dépôt du dossier de préadmission
- 3. Analyse du dossier
- 4. Examen écrit
- 5. Décision de préadmission

Une fois pré-admis et après avoir effectué les heures d'expérience requises, les candidats redéposent un dossier d'inscription en y joignant leur attestation et leur lettre de recommandation.

Une fois définitivement admis (au mois d'avril de l'année suivant leur demande de préadmission), les candidats entrent en formation à la rentrée d'août.

Informations sur le sondage commandé à la FFPC au sujet du manque de candidat.e.s pour la rentrée à l'ESEDE

Cette étude a été commandée depuis le printemps de l'année dernière.

Le rapport est maintenant finalisé et sera présenté prochainement.

Pour le moment, les résultats de ce rapport ne sont pas encore diffusés.

GROUPE DE TRAVAIL « CONTRATS DE PRESTATIONS »

38 SÉANCES POUR LES 4 SOUS-GROUPES DE TRAVAIL

Participation à la rédaction du futur Contrat de Prestation.

Historiquement le Contrat de prestation est un document formel et fondamental qui lie le secteur et la Ville de Genève en contre partie de la subvention versée par cette dernière.

La Cour des Comptes en se penchant sur le budget global de la Petite enfance en Ville de Genève a relevé des points qui ont demandé une réflexion approfondie. C'est aussi une des raisons impérieuses de la refonte du Contrat de Prestation.

Signé en 2019, ce contrat arrivait à échéance en 2022; il a été prolongé par tacite reconduction d'une durée de 1 an, jusqu'à fin 2023. C'est à ce moment que s'est mise en route la refonte du document.

Font partie des membres du groupe de travail initial: la Ville de Genève, le Service de la Petite Enfance, la FGIPE en sa qualité de représentant des comités employeurs, les directeurs et directrices des secteurs, des représentants des comités indépendamment de la FGIPE.

François Renaud, représentant des comités, fait partie des 4 sous-groupes de travail, à ce titre il a participé activement à 38 séances de travail. Il faudra probablement en compter 5 à 6 de plus avant que le Contrat de prestation soit bouclé.

4 sous groupes sont constitués:

- Le groupe 1 s'occupe de mettre en place des indicateurs sur les prestations offertes dans les axes enfants, familles et professionnels. Ces indicateurs, sous forme de tableau de bord, vont permettre à la direction générale et aux adjoints de direction de mieux comprendre comment ils fonctionnent et par voie de conséquence comprendre également les éléments positifs et négatifs de leurs actions. Certains des documents annuels issus de ce tableau de bord seront joints au rapport annuel de la direction du secteur, lequel rapport sera présenté à l'Assemblée générale annuelle du secteur. Le tableau de bord n'a pas à ce jour vocation à remonter au SDPE. A ce jour, le travail de ce groupe 1 est en phase de finition.
- Le groupe 2 est celui du pilotage du secteur dans les aspects économiques et de gestion opérationnelle. Le tableau de bord remontera au SDPE, et il sera également montré lors de l'Assemblée générale annuelle du secteur. A ce jour, le travail de ce groupe 2 est en phase de finition.

- Le groupe 3 met en place l'évaluation des directions de secteur, selon la demande clairement exprimée par ces mêmes directions. La grille d'évaluation et le guide pratique de l'évaluation sont maintenant terminés. Le travail de ce groupe 3 est clos, il est en phase de révision.
- Le groupe 4 détermine les rôles et le soutien du SDPE vis à vis des secteurs. Si la première partie de son travail est dans la boîte, la deuxième partie devra intégrer les résultats des groupes 1, 2 et 3 notamment sous la forme d'annexes.

Nous pouvons dire que les lectures et relectures des travaux des groupes de travail sont encouragées par le SDPE et le Département de la cohésion sociale et solidaire (DCSS, la magistrate); elles devraient porter des fruits en septembre-octobre pour arriver à une signature probable du Contrat de Prestation en décembre de cette année 2025.

Ainsi, le nouveau contrat de prestation devrait entrer en activité, raisonnablement, en janvier 2026.



©mairie de Paris centre

RAPPORT AUTRES COMMISSIONS

COMMISSION CONSULTATIVE PETITE ENFANCE (CCPE)

➤ *CLAUDIA LOPEZ BATTOLO*

Cette commission réunit les représentant-e-s du Conseil municipal (CM) délégué-e-s par les partis, de l'association des communes genevoises (ACG), les différents acteurs de la petite enfance en Ville de Genève (syndicats, associations professionnelles des employé-e-s, la FGIPE et le Service de la petite enfance (SDPE)) et le Département de la Cohésion du Social et de la Solidarité (DCSS).

En 2024, une seule séance a eu lieu, initialement prévue le 19 mars, elle a été reportée au 18 juin.

Mme Constantin, présidente de la commission a accueilli la nouvelle cheffe du SDPE, Mme Frédérique Bouchet ainsi que des nouveaux membres des partis.

Un certain nombre d'informations ont été données sur :

➤ La municipalisation par étapes:

Le secteur pilote Marie Goegg Pouchoulin (MGP – 171 places), ouvert sous le régime subventionné a été municipalisé à la rentrée 2023.

Les EVE. Monique Bauer Lagier (MBL – 80 places) et Eglantyne Jebb (59 places) ont ouvert sous régime municipal à la rentrée 2024 (80 places) ainsi que la cuisine des Franchises.

L'augmentation du nombre de structures d'accueil (SAPE) municipalisées demande un renforcement du Service de la petite enfance (SDPE), Mme Kitsos confirme que 6 postes supplémentaires ont été créés en 2024 et que des postes supplémentaires sont inscrits au projet de budget 2025.

➤ Le nombre de familles en attente d'une place d'accueil :

Au 5 juin 2024, 1'160 familles sont inscrites au BIPE et en attente d'une place pour la rentrée 2025-2026. La grande majorité souhaite une place dans les structures à prestations élargies et la demande est plus importante pour les enfants de 0-1 et 1-2 ans.

Des interrogations concernant l'avenir des jardins d'enfants sont soulevées ainsi que l'augmentation des enfants à besoins particuliers (BEP). Selon Mme Kitsos, des réflexions sont en train d'être menées un groupe de travail composé du personnel de terrain, des directions et du SDPE qui devraient proposer des pistes, notamment pour prendre en charges les situations sociales particulières.

La formation du personnel de la petite enfance aux questions de genre :

Différentes démarches en lien avec cette thématique ont été menées depuis quelques années sur des sites pilotes. Plus 200 personnes ont pu être formées et accompagnées afin d'intégrer l'égalité de genre dans les projets pédagogiques (familles arc-en-ciel, monoparentales, d'accueil, etc.). Des projets ont également été menés avec des associations comme AVVEC (Aide aux victimes de violence conjugales) et CTAS (Centre thérapeutique – agressions sexuelles). Une procédure (SASAJ) pour le personnel de la petite enfance existe aussi pour détecter et traiter les cas de maltraitance.

Demande est faite pour que le dispositif de formation soit élargi à toutes les SAPE et qu'un support (guide) soit proposé.

FORMATION CONTINUE PETITE ENFANCE (FOCPE)

L'association est formée de représentants-es des employeurs de la petite enfance genevoise FIPEGs (communes genevoises suburbaines) et FGIPE (ville de Genève), de l'AGEDE (association des éducatrices et éducateurs de l'enfance), de l'ACIPEG (association des cadres des institutions Petite Enfance genevoise), de représentant-e-s du SDPE ainsi que de CEFOC-VisionS (formation continue HETS) ainsi que de membres individuels.

Le comité de la FOCPE réparti en trois groupes de travail :

- Groupe d'élaboration du programme des sessions de formation continue du CEFOC (catalogue) ;
- Groupe de pilotage pour la planification et la réalisation des Journées d'étude genevoises de la petite enfance qui ont lieu tous les deux ans ;
- Bureau administratif qui se réunit à plusieurs reprises pour une mise en commun en séances plénières.

En 2024, la FOCPE a pu engager une secrétaire à 15%.

Le groupe de journées d'études (JE) s'est chargé d'organiser les prochaines JE (intervenants, programme) qui doivent avoir lieu les 18 et 19 mars 2025 avec pour thème « Les pratiques éducatives et les difficultés de langage ».

Le groupe CEFOC a travaillé sur le catalogue de formations proposées pour les éducateurs-trices de l'enfance (EDE), les ASE et les cadres. 73 sessions ont été proposées dont 54 ont eu lieu avec 875 participant-e-s. Plusieurs sessions ont dû être annulées par manque de participant-e-s.

L'Assemblée générale a eu lieu le 6 juin 2024, la FGIPE n'a pas pu y participer.

INFORMATIONS PARITAIRES POUR LES ASSISTANT-E-S SOCIO-ÉDUCATIF-VE-S (ASE), LES ASSISTANT-E-S EN SOIN ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE (ASSC) ET LES AIDES EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT (ASA)

Cette séance était auparavant organisée par l'ECASE (école d'ASE) pour les ASE. L'organisation a été reprise en 2024 par l'ORTra (Organisation du Travail en santé et social) pour tous les types d'apprenti-e-s dans le domaine de la santé et social. Y participent donc les employeurs des domaines des personnes âgées, handicap et enfance ainsi que les syndicats.

La séance a eu lieu le 26 août 2024 afin de présenter, aux nouveaux diplômés ASE, ASSC, ASA de 3^{ème} année, les conditions d'emploi dans les différents domaines et répondre à leurs questions.

La FGIPE s'y rend normalement accompagnée d'une direction de secteur, malheureusement, ayant été averti-e-s trop tardivement, nous n'avons pu y participer en 2024.

PRO ENFANCE

Met en place des projets pour favoriser les synergies entre les acteurs de l'accueil de l'enfance, sur le plan local et national, et rendre visible les démarches entreprises en Suisse romande.

Stratégie 2022 - 2025 : construire une politique nationale de l'accueil de l'enfance qui tienne compte des spécificités régionales, de sensibiliser sur le plan romand les acteurs et les actrices concernées par les enjeux du domaine, d'accompagner la mise en place de prestations au niveau local pour soutenir le développement de l'accueil de l'enfance.

En 2024, quelques membres du comité FGIPE ont participé à une conférence en ligne organisée par Pro Enfance sur le thème « Municipalisation des SAPE, enjeux et défis ». Avec les interventions d'une représentante de la Ville de Lancy qui a expliqué le processus de municipalisation des crèches de la commune et d'un représentant de la Ville de Lausanne qui a présenté le cadre de référence qui régit les SAPE municipales et associatives.

L'Assemblée générale de Pro enfance a eu lieu le 6 mai 2024, la FGIPE n'a pas pu s'y rendre.

Pour les autres projets développés en 2024, un rapport d'activités très complet peut être consulté sur le site de Pro enfance.

PLATEFORME POUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE (PLAPr)

➤ *CORNELIA CUNIBERTI*

*Rapport d'activité -1ère année - 1er février 2024 -31 janvier 2025
(Extrait du rapport annuel de la présidente Mme Eléonore Zottos)*

I. Compétences de la commission

La plateforme a pour buts :

- de favoriser la communication et la coordination entre les acteurs du domaine de l'accueil préscolaire, ainsi que les services de l'administration cantonale pour promouvoir la qualité des prestations d'accueil;
- de fournir des préavis ou de faire des recommandations dans le domaine de l'accueil préscolaire, en particulier sur la qualité des prestations d'accueil et de la formation du personnel, à l'attention du département, des communes ou de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

II. Activités de la commission

La plateforme pour l'accueil préscolaire a tenu 4 séances plénières ainsi que 10 séances en sous-groupe. Durant cette période, elle a poursuivi les objectifs fixés dans sa feuille de route.

- Les travaux, initiés en 2023, pour clarifier les rôles et responsabilités au sein des équipes éducatives des structures d'accueil préscolaire (SAPE) ont été présentés et un sous-groupe de travail a été chargé de poursuivre la réflexion pour préciser les responsabilités du personnel en fonction du type de situations professionnelles. L'objectif est de proposer à terme un document de référence visant à clarifier le fonctionnement des équipes par une organisation du travail efficiente et valorisant les compétences des différentes fonctions.
- Un sous-groupe a été chargé de définir le mandat et suivre l'enquête, confiée à Interface, sur les causes de l'absence au travail du personnel d'accueil préscolaire et les pistes pour y remédier. Dans ce cadre, l'ensemble des directions et du personnel des SAPE et des structures de coordination de l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes ont été invités à répondre à un questionnaire. Les résultats de cette enquête sont attendus courant 2025 et donneront lieu à des recommandations.
- Un projet de directive sur les responsabilités et qualifications des titulaires d'autorisation a été présenté et soumis à consultation des membres de la plateforme.

- Un projet de directive sur les responsabilités et qualifications des titulaires d'autorisation a été présenté et soumis à consultation des membres de la plateforme.
- L'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE-SRED) a présenté le premier volet de l'étude mandatée par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) sur l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques dans les SAPE.
- Le projet de révision du processus d'admission à l'école supérieure d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance (ESEDE-CFPSo) a été présenté ainsi que les démarches pour revoir les modalités de réalisation de l'expérience pratique préalable pour les candidats disposant d'une formation généraliste.
- La plateforme a également échangé sur la nécessité de mieux promouvoir les métiers de la petite enfance auprès des jeunes et en particulier la profession d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance dont l'attrait diminue. Des travaux seront menés dans cette perspective en 2025.



www.kibesuisse.ch/fr/bibliotheque/suggestions-de-livres

FONDATION DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE GENÈVE (FOP)

Le Conseil de fondation de la FOP, dans lequel la FGIPE est représentée par Claudia Battolo et Pierre-Alain Friedli (en tant que représentants des employeurs), a tenu deux séances en 2024, la première le 8 février, la seconde le 6 juin.

- Le 8 février, le Conseil a pris connaissance du fait que l'année 2023 a été très bonne, avec un rendement de 6,94% (nettement supérieur à la moyenne des caisses de pension) et un taux de couverture qui est remonté à 106% au 31 décembre (100,4% un an plus tôt). Par conséquent, il a été décidé de faire passer le taux de rémunération de 1% à 1,25% et d'accorder aux rentiers une prime unique de 20% de la rente mensuelle (au minimum 100 francs et au maximum 500 francs). Il a par ailleurs été décidé de maintenir le taux technique à 2,5% et d'adapter le règlement à la réforme de l'AVS (âge de la retraite pour les femmes).
- Le 6 juin, les comptes 2023 ont été approuvés. Il a été relevé que depuis le 1^{er} janvier 2005, la performance globale des placements a été de 90,55%, alors que l'index a augmenté de 84,36%. Au cours de l'année 2023, les assurés actifs ont légèrement diminué (-75), tandis que les rentiers ont augmenté (+54). Le taux de conversion a été maintenu à 6,4%, la moyenne des caisses suisses étant à 5,3%. Les employés de la petite enfance constituent 80% des assurés actifs de la caisse et sont à 83% des femmes; leur âge moyen est en légère hausse (40,4 ans). Pour terminer, le Conseil a rejeté une demande émanant des représentants du Grand Théâtre et visant à permettre l'affiliation avant l'âge de 25 ans.

RAPPORT DES COMPTES

COMPTES 2024

➤ *PIERRE ALAIN FRIEDLI*

Au chapitre du **bilan**, on note tout d'abord que les liquidités en fin d'année étaient nettement inférieures à leur niveau de fin 2023. Cela vient du fait que les fonds propres ont été épuisés au fil des années, comme cela avait été souhaité, et qu'il n'y avait presque plus de réserve. Il a d'ailleurs fallu repousser un ou deux paiements importants pour "tenir" en attendant le versement de la première tranche de la subvention 2025, qui n'arrive pas avant la mi-janvier.

On voit ensuite sous CAP - Charges de transferts - Ville de Genève que nous avons eu un excédent de 9'450 francs pour la partie du budget qui est géré par le Service de la petite enfance et que nous ne contrôlons pas. Cet excédent sera reversé à la Ville. Des fonds affectés d'un montant de 19'859.30 francs, pour un colloque qui n'a pas pu avoir lieu en raison du covid, figurent en outre au passif de notre bilan depuis plusieurs années.

Enfin, les fonds à disposition de la FGIPE, comme relevé plus haut, ont passé de 30'819.18 à 4'833.25. C'est conforme aux prévisions et c'est pour cette raison que nous avons demandé, l'année passée déjà, une augmentation de notre subvention de fonctionnement, qui a passé de 72'000 à 99'000 francs pour 2025.

Le **compte de résultat** est très difficile à lire avec le nouveau plan comptable qui a été adopté au moment du changement de logiciel de comptabilité. De nombreuses charges de natures très différentes sont en effet regroupées, comme par exemple sous le numéro 313 Prestations de services. En 2024, le total des subventions de la Ville de Genève a atteint 891'618 francs et on peut déjà annoncer qu'en 2025 elles dépassent pour la première fois le million de francs.

➤ Rapport du réviseur

Nous avons travaillé pour la première fois avec le nouvel organe de révision qui a été nommé l'année passée en raison de départ à la retraite de Mme Parini. Le travail avec Mme Cuérel a été très agréable et facile et ses conseils ont été appréciés.

Son rapport daté du 17 juin 2025 indique que les comptes annuels donnent selon elle une image fidèle de la situation et qu'elle n'a pas rencontré d'élément qui lui permettrait de conclure que les comptes ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

➤ Budget 2025

Le budget de fonctionnement pour 2025 a été établi en fonction de la nouvelle subvention ordinaire de 99'000 francs. Par rapport à 2024, il prévoit une légère augmentation des charges salariales, ce qui est normal du fait que notre seule employée n'est pas encore arrivée au maximum de ses annuités. Les honoraires d'avocat (Me Aubert) sont inférieurs à ce qui a été facturés en 2024, mais il est très difficile de prévoir exactement quels seront les besoins. En contrepartie, les honoraires de Mme Lagane sont supérieurs à ce qu'elle nous a facturé en 2024.

Si les charges devaient être conformes aux prévisions, nous aurions un petit excédent de 400 francs environ et nos fonds propres passeraient au-dessus de 5'000 francs, ce qui nous avait été recommandé (5% des charges annuelles).



©Jean-Michel Etchemaité – Ville de Genève

Fédération genevoise des institutions de la petite enfance

Bilan au 31.12.2024

Actifs	Note Annexe aux comptes	2024 CHF	2023 CHF	Ecart CHF
Actifs circulants				
Disponibilités & placements à court terme (1)	B.4.a	92 393,27	140 586,95	-48 193,68
Créances (2)	B.4.b	0,00	0,00	0,00
Actifs de régularisation (3)	B.4.d	22 597,70	85 397,30	-62 799,60
Créances charges sociales (4)	B.4.d	0,00	0,00	0,00
PAR - Revenus de transferts - Ville de Genève (5)	B.4.i	0,00	0,00	0,00
PAR - Revenus de transferts - Autres partenaires (5)	B.4.i	0,00	0,00	0,00
Total actifs circulants		114 990,97	225 984,25	-110 993,28
Actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total des Actifs		114 990,97	225 984,25	-110 993,28
Passifs				
Capitaux de tiers				
Engagements courants - Créanciers compte collectif	B.4.e	0,00	0,00	0,00
Engagements courants - Autres	B.4.e	0,00	0,00	0,00
Passifs de régularisation (6)	B.4.d	80 848,20	113 194,17	-32 345,97
CAP - Charges de transferts - Ville de Genève (5)	B.4.i	9 450,22	62 111,60	-52 661,38
CAP - Charges de transferts - Autres partenaires (5)	B.4.i	0,00	0,00	0,00
Total Capitaux de tiers		90 298,42	175 305,77	-85 007,35
Financements spéciaux et fonds de tiers				
Engagements courants - Autres (Fonds d'indemnités)		0,00	0,00	0,00
Total Financement spéciaux et fonds de tiers		0,00	0,00	0,00
Fonds affectés				
Fonds affectés	B.4.f	19 859,30	19 859,30	0,00
Total des Fonds affectés		19 859,30	19 859,30	0,00
Fonds propres				
Fonds capital		-	-	-
Part de subvention non dépensée		-	-	-
Total du Capital		0,00	0,00	0,00
Fonds à disposition de l'institution				
Fonds à disposition de l'institution	B.4.g	30 819,18	59 147,48	-28 328,30
Résultat reporté fonds de l'institution	B.4.g	-25 985,93	-28 328,30	2 342,37
Total fonds à disposition		4 833,25	30 819,18	-25 985,93
Total des fonds propres		4 833,25	30 819,18	-25 985,93
Total des Passifs		114 990,97	225 984,25	-110 993,28

(1) Les disponibilités et placements à court terme comportent les comptes Caisses-Banques et Poste

(2) Les Créances résultant de prestation comportent les comptes "1010.0490 Débiteurs crèche - compte collectif",

"1010.0530 Prov. Débiteurs douteux divers " et "1010.0492 - Débiteurs divers - Manque de paiements

(3) Les "Actifs de régularisation" n'incluent pas les comptes des "PAR-Revenus de transferts - Ville de Genève et Autres partenaires" sociales de l'exercice

(5) Les " PAR -Revenus ou Charges de transferts " correspondant au déficit et (ou) au bénéfice de l'exercice pris en charge par la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

(6) Les "Passifs de régularisation" n'incluent pas les comptes des "Subventions à rembourser"

ANNEXE 2 - COMPTE D'EXPLOITATION

Fédération genevoise des institutions de la petite enfance

Comptes de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2024

Nature	Produits d'exploitation	2024 Comptes chf	2024 Budget chf	2023 Comptes chf
424	Taxes	0,00	0,00	0,00
425	Recette sur ventes	0,00	0,00	0,00
426	Remboursement prestations par les employés	0,00	0,00	0,00
426	Remboursements divers et participations de tiers	0,00	0,00	0,00
426	Remboursements dédommagements de tiers	0,00	0,00	0,00
430	Revenus d'exploitation divers	0,00	0,00	0,00
440	Revenus des intérêts	0,00	0,00	0,00
463	Subventions acquises Confédération	0,00	0,00	0,00
463	Subventions acquises cantons	0,00	0,00	0,00
463	Subventions Ville de Genève	891 617,71	846 800,00	764 016,19
463	Subvention Autres communes	0,00	0,00	0,00
463	Subventions par des tiers (entreprises publiques)	0,00	0,00	0,00
463	Subventions par des tiers (entreprises privées)	0,00	0,00	0,00
463	Subventions par des tiers (entreprises privées)	0,00	0,00	0,00
469	Autres revenus de transfert	36,75	35,00	33,50
	Total produits d'exploitation	891 654,46	846 835,00	764 049,69
Nature	Charges d'exploitation	2024 Comptes chf	2024 Budget chf	2023 Comptes chf
301	Salaires du personnel	55 426,37	56 037,09	53 488,11
303	Travailleurs temporaires	0,00	0,00	0,00
304	Allocations	840,00	0,00	840,00
305	Cotisations patronales	15 725,14	15 451,25	15 053,60
309	Autres charges de personnel	850,50	12,00	1 364,60
310	Charges de matériel et de marchandises (et alimentation)	658,25	840,00	651,45
311	Immobilisations (non porté à l'actif)	95 720,77	74 605,40	240 407,74
312	Alimentation élimination, biens-fonds PA (électricité-chauffage)	1 159,10	1 688,00	1 028,10
313	Prestations de services	502 452,40	374 899,67	346 713,35
314	Travaux d'entretien	1 920,00	0,00	1 850,00
315	Entretien biens meubles et immob incorp	192 693,44	321 640,93	78 945,80
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'util.	21 912,00	21 912,00	21 912,00
317	Dédommagements	0,00	0,00	0,00
318	Dépréciations sur créances	0,00	0,00	0,00
319	Diverses charges d'exploitation	2 296,49	2 800,00	1 794,94
349	Différentes charges financières	0,00	0,00	0,00
370	Subventions à redistribuer	0,00	0,00	0,00
	Total charges d'exploitation	891 654,46	869 886,34	764 049,69
	Résultat avant variation des fonds affectés	0,00	23 051,34	0,00
	Attribution aux fonds des capitaux de tiers	0,00	0,00	0,00
	Prélèvement sur capitaux affectés de tiers Bilan	0,00	0,00	0,00
	Résultat avant variation des fonds propres	0,00	-23 051,34	0,00
	Attribution aux fonds propres	0,00		0,00
	Utilisation des fonds propres	25 985,93		28 328,30
	Résultat après variation des fonds propres	-25 985,93	-23 051,34	-28 328,30
	Résultat net (variation du Flux)	-25 985,93	-23 051,34	-28 328,30

Dès l'exercice 2023, le résultat des comptes d'exploitation avant variation des fonds affectés est mis à CHF zéro.

Le résultat bénéficiaire ou déficitaire est imputé dans le compte de produit *4632.0200 Subvention Ville de Genève*

En cas de partenariat, le résultat bénéficiaire ou déficitaire est imputé dans les comptes de produits :

4632.0201 Subvention Autres Communes

4632.0100 Subvention par des tiers (entreprises publiques)

4634.0100 Subvention par des tiers (entreprises privées)

4635.0100 Subventions par des tiers (entreprises privées)

ANNEXE 3 - BUDGET

Répartition des produits et des charges	Résultat 2024	Budget 2025
Produits		
Subventions		
Subvention ordinaire Ville de Genève	72 000,00	99 000,00
Prélèvement sur les fonds propres	25 985,93	
Divers		
Redistribution taxe CO2	36,75	35,00
TOTAL	98 022,68	99 035,00
Charges		
Charges de personnel		
Salaires bruts	56 266,37	57 705,91
Total charges salariales	56 266,37	57 705,91
AVS-AI-AC	3 757,35	3 853,52
ALFA	1 282,85	1 298,38
LPP (Prevanto)	6 585,00	6 852,60
LAA - LAAC (La Bâloise)	1 389,49	1 448,92
APG (La Bâloise)	2 649,68	2 695,52
AMAT	21,37	18,47
CPE	39,40	40,39
Fonds de décès (Prevanto)	12,00	12,00
Arrondis	0,34	0,13
Total charges sociales patronales	15 737,48	16 219,93
Formation continue	40,00	500,00
Total charges de personnel	72 043,85	74 425,84
Charges d'administration		
Fournitures de bureau	554,05	500,00
Travaux entretien bureau		
Affranchissements postaux		
Frais de télécommunication	1 590,90	1 600,00
Honoraires fiduciaire	2 300,00	2 300,00
Honoraires avocat	16 485,25	13 000,00
Frais bancaires	96,00	96,00
Documentation	340,00	340,00
Cotisation associations	2 296,15	2 300,00
Maintenance informatique		
Infomaniak	199,75	200,00
Devillard	308,10	310,00
Site internet	432,40	450,00
Logiciel	113,43	110,00
Honoraires divers	324,30	2 000,00
Frais de comité	798,50	1 000,00
Divers et imprévus	140,00	
Total charges d'administration	25 978,83	24 206,00
TOTAL	98 022,68	98 631,84
Résultat	0,00	403,16